

L'économie informelle au Maroc : de la définition aux principales caractéristiques des Unités de Production Informelles

Informal Economy in Morocco: From Definition to the Main Characteristics of Informal Production Units

Rachid CHAYBOUB, (Docteur chercheur)

*Laboratoire de recherches en Économie Sociale et Solidaire, Gouvernance et Développement
 Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Marrakech
 Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc*

Mustapha EL JARARI, (Docteur chercheur)

*Laboratoire de recherches en Économie Sociale et Solidaire, Gouvernance et Développement
 Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Marrakech
 Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc*

Brahim EL MORCHID, (Enseignant chercheur)

*Laboratoire de recherches en Économie Sociale et Solidaire, Gouvernance et Développement
 Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Marrakech
 Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Marrakech - BP 2380, Daoudiate – Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	CHAYBOUB, R., EL JARARI, M., & EL MORCHID, B. (2025). L'économie informelle au Maroc : de la définition aux principales caractéristiques des Unités de Production Informelles. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 6(6), 402–416.
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 21/04/2025

Accepted: 08/06/2025

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 6, Issue 06 (2025)

L'économie informelle au Maroc : de la définition aux principales caractéristiques des Unités de Production Informelles

Résumé

Cet article présente un aperçu sur l'économie informelle au Maroc. Il se propose dans un premier temps de clarifier le terme « Économie Informelle » à la lumière de la définition retenue par le Haut-commissariat au Plan (HCP), l'institution chargée de la statistique au Maroc. Dans un deuxième temps, notre attention est focalisée sur une présentation de l'ampleur de l'économie informelle au Maroc, à la fois en ce qui concerne sa contribution à la création de l'emploi et à la création de la richesse (contribution au PIB). À ce propos, les données disponibles avancent un taux d'emploi informel au-delà de 80 % de l'emploi total au Maroc et une contribution d'environ 11.5 % au PIB non agricole. Par ailleurs, l'analyse des données disponibles sur le secteur informel nous a permis d'identifier dans un troisième temps trois principales caractéristiques de l'emploi informel au Maroc qui font généralement référence à la précarité institutionnelle, économique et sociale des emplois exercés. Ces emplois sont en effet pratiqués par des UPI de petite taille, créées suite à l'initiative individuelle, et dont 85 % d'elles n'entretiennent aucune relation avec les agents des administrations publiques.

Mots-clés : Économie informelle – Unité de Production Informelle (UPI) – Maroc.

JEL Classification : B15, D02, O17

Type du papier : Recherche théorique

Abstract

This article provides an overview of the Informal Economy in Morocco. Firstly, this paper aims to clarify the term « Informal Economy » according to definition used by the « Haut-Commissariat au Plan (HCP) », Morocco's national statistics office. Secondly, our focus shifts to presenting the scale of the informal economy in Morocco, both in terms of its contribution to job creation and wealth creation (contribution to GDP). In this regard, available data indicates an informal employment rate exceeding 80% of total employment in Morocco and a contribution of approximately 11.5% to non-agricultural GDP. Furthermore, the analysis of available data on the informal sector allowed us to identify three main characteristics of informal employment in Morocco, which generally refer to the institutional, economic, and social precariousness of the jobs performed. These jobs are indeed carried out by small-sized IPU's, created through individual initiative, and of which 85% have no relationship with public administration agents.

Keyword: Informal Economy – Informal Production Unit (IPI) – Morocco.

Classification JEL: B15, D02, O17

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction

Depuis son introduction, le terme « économie informelle » a suscité une multitude d'interprétations, souvent divergentes, tant sur le plan conceptuel que méthodologique. Les chercheurs l'ont associé à des phénomènes économiques et sociaux hétérogènes, allant de la micro-entreprise non enregistrée aux formes de travail non déclaré, et mobilisé des approches analytiques variées selon les contextes historiques, institutionnels ou géographiques (Sindzingre, 2006). Cette diversité d'approches n'a toutefois pas permis de dégager une définition universellement acceptée, soulignant la complexité et la nature évolutive du concept. Bien qu'il existe une pluralité de conceptions de l'économie informelle, la démarche analytique la plus fréquemment adoptée par les chercheurs consiste à appréhender ce secteur par contraste avec l'économie formelle. Cette approche comparative repose sur l'idée que l'informalité ne peut être pleinement comprise qu'en relation avec les normes, réglementations et institutions qui définissent la formalité. Dans cette perspective, le critère de distinction le plus couramment mobilisé concerne l'enregistrement administratif, commercial et fiscal des activités économiques (Maldonado et al., 1995). Ainsi, les entités dites « informelles » sont généralement caractérisées par leur absence de reconnaissance ou d'intégration dans les dispositifs étatiques de régulation, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles soient marginales ou dépourvues d'organisation. Au contraire, ces formes d'activités peuvent répondre à des logiques économiques et sociales spécifiques, souvent adaptées aux contraintes locales et aux défaillances institutionnelles.

En outre, Hugon (1980) expose un certain nombre de critères à partir desquels on peut distinguer les activités du secteur informel de celles relevant du secteur formel, à savoir les critères du repérage statistique, les critères liés aux caractéristiques de l'unité de production, les critères liés à la nature des revenus générés, les critères liés au type du travail exercé, les critères de l'intensité capitaliste, les critères liés à l'organisation sociale et juridique, et les critères liés aux conditions de vie des travailleurs. Pour Feige (1990), le critère décisif pour distinguer entre une activité formelle et une activité informelle (ou souterraine) est de savoir si l'activité respecte les règles institutionnelles du jeu établies et en vigueur.

Les différentes terminologies et définitions attribuées à l'économie informelle rendent sa conception très ambiguë et difficile à saisir. Ceci rend par conséquent la question de mesure de l'activité informelle très compliquée, voire insaisissable, de telle sorte que chaque définition nécessite des données et des techniques de mesure spécifiques. Cependant, le caractère invisible de nombreuses activités informelles représente une contrainte quant à la saisie de la taille de l'économie informelle (Chen et al., 1999), tout simplement parce que les personnes engagées dans ces activités ne souhaitent pas être identifiées (Schneider, 2005).

Au Maroc, l'économie informelle représente une composante structurelle de la structure productive du pays. Les données statistiques sur l'économie informelle, quoique rares, imprécises et souvent confondues, affichent une forte concentration de l'emploi dans le secteur informel, avec un taux d'informalité qui dépasse 80 % de la population active occupée. Un taux d'informalité important qui ne contribue qu'à 11.5 % du PIB selon les résultats de la dernière enquête réalisée entre 2013 et 2014 sur le secteur informel au Maroc (HCP, 2014).

Selon une étude réalisée en 2017 par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) et la banque mondiale (HCP & BM, 2017), le secteur informel emploie près de 27.3 % de la population active, l'équivalent de 2 925 000 personnes sur un total de 10 679 000 personnes actives. En considérant le caractère informel des auto-employés (3 394 000 personnes) et des emplois domestiques non rémunérés (2 342 000 personnes), le nombre des emplois informels au Maroc passe facilement selon la même étude à 8 661 000 personnes, l'équivalent à peu près de 81 % de la population active occupée. Ce chiffre cadre plus ou moins avec les résultats d'une étude

réalisée par HCP en 2016 (HCP, 2016) sur la qualité de l'emploi au Maroc qui avance un taux d'emploi informel d'environ 80 % des actifs occupés.

Par ailleurs, la définition adoptée par le Bureau International du Travail distingue entre « secteur informel » et « emploi informel ». Le premier terme « secteur informel » fait référence aux caractéristiques de l'unité économique, tandis que « emploi informel » s'emploie pour faire référence aux caractéristiques individuelles de l'emploi exercé. En ce sens, l'emploi informel englobe à la fois les emplois informels exercés dans la sphère informelle, les emplois informels exercés dans la sphère formelle et les emplois informels exercés dans la sphère domestique. En retenant cette définition étendue de l'économie informelle adoptée par BIT, l'emploi informel dans l'emploi total au Maroc est de 79.9 %, dont la répartition est de 58.7 % dans le secteur informel, 19.8 % dans le secteur formel et 1.4 % dans le secteur domestique (BIT, 2018).

Ces chiffres, qui témoignent à la fois du poids de l'emploi informel au Maroc et de sa faible contribution à la création de la richesse (contribution au PIB), montrent en effet que les activités économiques informelles sont peu productives et de faible valeur ajoutée comparativement aux activités relevant du secteur formel.

À la lumière de ces chiffres et statistiques, l'objectif de ce papier est triple. Il consiste d'abord de discuter en détail la définition adoptée pour l'économie informelle au Maroc. Une étape qui nous apparaît indispensable pour toute analyse et saisie de l'ampleur de l'économie informelle au Maroc. Par la suite, nous saisissons son ampleur à travers une présentation détaillée de sa contribution à la création de la richesse et l'emploi. Le troisième objectif consiste en une discussion des caractéristiques majeures du marché du travail informel au Maroc.

Pour répondre à ces objectifs, notre papier est organisé autour de deux grandes sections. La première aborde dans un premier temps la définition adoptée pour l'économie informelle au Maroc et dans un deuxième temps l'ampleur de l'économie informelle au Maroc. La deuxième se propose de présenter les principales caractéristiques de l'emploi informel au Maroc, ainsi que les principales caractéristiques des Unités de Production Informelles (UPI).

2. Définition et ampleur de l'économie informelle au Maroc

Cette première section se propose de présenter, dans un premier point, la définition retenue pour l'économie informelle au Maroc, et dans un deuxième point, quelques statistiques reflétant le poids et l'ampleur des activités économiques informelles dans l'économie marocaine.

2.1. La définition adoptée pour l'économie informelle au Maroc

L'économie informelle au Maroc, comme partout dans le monde, se caractérise par une multitude d'activités économiques : les activités patentées, les activités non patentées, les activités ambulantes, les activités marginales, les activités clandestines et domestiques, les activités criminelles, etc. Cette pluralité d'activités rend le terme « *économie informelle* » flou tant sur le plan définitionnel que sur le plan fonctionnel. Mais de manière générale, une activité est dite « *informelle* » lorsqu'elle est courante, normale et non organisée avant l'instauration d'une réglementation. Cependant, une fois qu'une réglementation est instaurée et entre en vigueur, c'est la non-conformité à cette réglementation qui attribue à l'activité exercée son caractère informel.

Dans le cas du Maroc, cette hypothèse est toujours valable, car en principe, les activités économiques informelles sont depuis longtemps des pratiques normales, très courantes, socialement organisées et reflètent une réalité historique. Mais avec l'instauration de l'État marocain moderne, plus précisément avec le développement d'un secteur économique moderne à partir des années soixante, les activités informelles changent de statut en se rapportant à toutes les activités économiques non conformes aux réglementations du nouveau système économique moderne. Dès lors, l'économie informelle se définit par rapport à l'intervention de l'État et /ou au respect du cadre réglementaire étatique.

Selon l'organisme chargé de la statistique au Maroc (Haut-Commissariat au Plan), une Unité de Production Informelle (UPI) se rapporte à toute organisation destinée à la production et/ou à la vente des biens ou à la prestation des services et ne dispose pas de comptabilité complète décrivant son activité, et ce, conformément à la loi comptable de 1994 (HCP, 2000). Les Unités de Production Informelles renvoient aux unités hors secteur agricole qui ne sont régies par aucune disposition statutaire et comptable (Lahlimi, 2016) et dont l'activité ne respecte pas les réglementations du marché du travail, de l'enregistrement fiscal et de la sécurité sociale (Mejjati Alami, 1994 ; cité dans Mejjati Alami, 2006c). En effet, il est important de mentionner que le champ de l'économie informelle au Maroc exclut toutes les activités illicites et illégales.

De manière générale, les critères de repérage qui permettent de délimiter les activités relevant du secteur informel sont les suivants : la taille de l'unité économique, le statut juridique de l'unité, la tenue ou non d'une comptabilité complète et le type d'enregistrement de l'unité et/ou de ses employés. Mais selon Mejjati Alami (2014), le critère de la taille de l'unité informelle et celui du respect de la loi et des réglementations ne permettent pas une distinction entre une unité de production formelle et une unité de production informelle, et que seul celui de la non-tenue d'une comptabilité complète conforme à la loi comptable et au système fiscal au Maroc permet cette distinction. C'est effectivement le critère adopté par l'organisme marocain chargé de la statistique (HCP). Ce critère, qui répond aux principes de la classification sectorielle en comptabilité nationale, est lié au statut juridique de l'entreprise et aux documents comptables annexés à la déclaration fiscale (impôt sur les sociétés, impôt général sur le revenu à caractère professionnel).

En outre, au Maroc, l'enregistrement administratif et fiscal est l'élément qui attribue à l'activité exercée son statut de légalité vis-à-vis du système juridique et l'administration publique. Ce statut juridico-administratif renvoie à trois types d'enregistrements, à savoir l'enregistrement à la patente, l'enregistrement au registre de commerce et l'enregistrement au système de sécurité sociale. Le premier type, qui conditionne l'exercice de l'activité, représente un premier pas vers la reconnaissance de la légalité de l'activité exercée et un élément indispensable pour l'inscription au registre de commerce. Contrairement au premier type, le deuxième type ne conditionne pas l'exercice de l'activité, mais il requiert l'enregistrement préalable à la patente. Le dernier type d'enregistrement suppose qu'une telle affiliation au système de sécurité sociale attribue à l'unité la reconnaissance de l'État et, par conséquent, permet aux salariés de jouir pleinement de leurs droits économiques, sociaux et politiques.

Par ailleurs, la définition retenue pour les unités informelles au Maroc permet de distinguer trois composantes de l'économie informelle :

- Une première composante englobe les activités dont le critère est celui de la non-tenue d'une comptabilité complète ;
- Une deuxième composante inclut l'ensemble des unités assujetties à une comptabilité, conformément aux dispositions comptables en vigueur ;
- La troisième composante regroupe l'ensemble des unités non soumises à aucune réglementation et qui appartiennent à la catégorie « ménages ».

Selon Mejjati Alami (2014, 2006b), il est difficile d'établir une séparation claire entre une unité de production formelle et une unité de production informelle en raison des chevauchements et des liens de connexion entre la sphère formelle et la sphère informelle de l'économie au Maroc. Ce point de vue suppose que, en pratique, il est difficile d'établir des lignes de démarcation entre les contours de l'économie formelle et celles de l'économie informelle.

À ce propos, Mejjati Alami (2014) avance qu'il y a même une confusion qui règne entre une entité informelle et une « PME » et rappelle une caractéristique très répandue dans l'économie marocaine, qui est celle de la simultanéité de l'emploi dans les pôles formels et les pôles informels. L'idée des chevauchements entre les activités économiques formelles et les activités économiques informelles, largement défendue par Mejjati Alami, suppose qu'il n'y a ni respect

complet, ni irrespect total des réglementations. Dans ses travaux, l'auteur insiste sur le fait qu'il y a des continuités et des connexions entre les deux compartiments de l'économie dans la mesure qu'il y a beaucoup d'entreprises formelles qui ne sont pas entièrement formelles et des unités informelles qui ne sont pas entièrement informelles. En outre, il avance qu'au Maroc, il y a au moins trois particularités à avancer quant au respect de la réglementation par les opérateurs informels. La première particularité est qu'il n'y a pas d'irrespect total des réglementations en vigueur. La deuxième particularité revient au fait qu'un excès de réglementation ne se traduit pas automatiquement par une volonté délibérée de la transgresser. La troisième particularité renvoie à l'idée que le statut des travailleurs informels, que ce soient ceux employés par les unités informelles ou ceux employés par les unités formelles, n'est pas soumis aux critères du marché de travail tels que le salaire minimum, le droit de travail, la réglementation et la protection sociale.

Par ailleurs, ce point de vue est partagé par El Berrhouti (2012), qui, de son côté, avance qu'il n'y a ni légalité complète ni illégalité totale vis-à-vis des réglementations, et que seulement certaines unités informelles sont reconnues par certains pouvoirs publics, plus précisément les unités possédant un enregistrement à la patente et/ou au registre de commerce.

Dans ses travaux sur le secteur informel de l'économie, Salahdine (1985 ; 1984) expose les difficultés d'ordres terminologiques, méthodologiques et empiriques liées à l'étude et à la saisie des activités économiques informelles. À ce propos et par rapport à l'activité économique informelle au Maroc, il insiste sur le fait que la saisie du secteur informel ne doit pas se limiter au dénombrement et au recensement des activités patentées et visibles, mais elle doit s'étendre aussi aux activités clandestines, illégales et marginales. En effet, il soutient que la négligence des activités les plus informelles de l'informel, qu'il appelle « *l'informel de l'informel* », en raison de la difficulté méthodologique et des moyens de recensement coûteux, se traduit par une saisie partielle et insatisfaisante du secteur dans le sens que ce sont ces activités-là qui posent plus de problèmes tant sur le plan social que politique.

L'économie informelle au Maroc se caractérise par une variété d'activités informelles, dont seulement certaines activités sont reconnues par les pouvoirs publics de l'État (El Berrhouti, 2012), plus précisément les activités répondant à quelques critères d'enregistrement administratif et fiscal, tels que l'enregistrement à la patente ou au registre de commerce. Cependant, de nombreuses activités ne sont pas reconnues par l'État et peuvent être classées en deux types : les activités visibles et les activités invisibles (ou cachées). La première catégorie se rapporte aux activités illégales, mais qui sont généralement tolérées par certains pouvoirs publics car elles sont tout simplement légitimes du point de vue de la société. Et c'est cette légitimité de la part de la société et de ses institutions qui les rend acceptables. La deuxième catégorie se rapporte aux activités clandestines et criminelles qui ne sont reconnues ni par l'État ni par la société. Ce type d'activités ne sont pas tolérées par les autorités publiques car elles sont illégales du point de vue pénal et illégitimes du point de vue de la société. Elles s'inscrivent généralement dans la catégorie « économie criminelle » qui englobe toutes les activités visant la production, la commercialisation et la circulation de produits moralement ou légalement interdits (Peraldi, 2007), telles que les pratiques de la prostitution, les jeux clandestins, l'économie de la drogue, la contrebande, etc.

2.2. L'ampleur de l'économie informelle au Maroc

Les économies informelles se caractérisent par un degré élevé de dynamisme, une mouvance extrême et des rythmes de rotation élevés des activités exercées. Cela rend la saisie de l'évolution du secteur informel très délicate et nécessite des enquêtes périodiques et peu espacées dans le temps, à travers des méthodes d'investigation et de collecte de données adéquates. Au Maroc, la saisie de l'évolution de l'économie informelle est concrétisée par la mise en place d'un dispositif d'enquêtes au niveau national. La production statistique sur

l'économie informelle au Maroc a été initiée par une première enquête en 1999, puis une deuxième enquête en 2007 et une dernière enquête en 2013/2014. À ce titre, il est important de mentionner que, contrairement aux deux premières enquêtes, la dernière enquête de 2013/2014 a été effectuée sur une période d'une année entière afin de tenir compte des variations saisonnières¹.

En outre, plusieurs travaux ont tenté de quantifier le phénomène de l'économie informelle en mobilisant des méthodes d'estimation dites « indirectes ». Par exemple, dans une étude de Bank Al-Maghrib, Lahlou, Doghmi et Schneider (2020) ont montré, en mobilisant l'approche CDA (Currency Demand Approach) et l'approche MIMIC (Multiple Indicators Multiple Causes), qu'il y a une tendance à la baisse dans la taille de l'économie informelle au Maroc (42 % en 1988 contre 29 % en 2018 selon l'approche CDA et 42 % en 1988 contre 28 % en 2018 selon l'approche MIMIC). Dans une étude assez robuste menée sur la période 1991-2015, Medina et Schneider (2018) ont montré que l'économie informelle au Maroc contribue à 34 % du PIB. Dans son rapport annuel de 2017, Bank Al-Maghrib (2018) a montré que l'économie informelle au Maroc contribue à 31,3 % du PIB. Quant à Othmane et Mama (2016), ils ont trouvé que la contribution de l'économie informelle au PIB au Maroc est de l'ordre de 42,9 % en 2015. Enfin, Alaoui Moustain (2004) a trouvé que l'économie informelle au Maroc contribue à 38 % du PIB en 1998.

Par ailleurs, le HCP utilise une approche « directe » afin de saisir l'ampleur de l'économie informelle au Maroc, et ce, à travers des enquêtes de terrain auprès d'un échantillon représentatif des unités économiques informelles. Selon la dernière enquête nationale sur le secteur informel menée par le HCP pour l'année 2013/2014, l'économie informelle au Maroc contribue à 11,5 % du PIB et à la création de 36,2 % de l'emploi total non-agricole. À ce propos, il est important de rappeler que, contrairement aux approches indirectes qui se limitent uniquement à l'estimation indirecte de la contribution de l'économie informelle au PIB, l'approche directe fondée sur des enquêtes de terrain permet une bonne saisie de l'économie informelle. Elle y parvient à travers au moins trois éléments importants : la saisie de la contribution des activités informelles à la création de la richesse, le suivi de l'évolution du nombre des UPI et la saisie de la contribution des activités informelles à la création de l'emploi. L'analyse de l'ampleur de l'économie informelle peut être appréhendée par le suivi, dans une période de temps donnée, de l'évolution et du rythme de création des UPI. Selon la dernière enquête de 2013/2014 sur le secteur informel au Maroc, les résultats de l'évolution globale de l'effectif des UPI sur la période Juin 2013 – Mai 2014 montrent que le nombre des UPI est de l'ordre de 1,68 million d'unités contre 1,55 million en 2007, soit une création de 162 000 unités en 6 ans (HCP, 2014). Cette évolution est relativement moins importante si on la compare avec celle de la période 1999-2007 dont le taux de croissance est de 2,9 % en moyenne contre seulement 1,3 % en moyenne pour la période 2007-2013.

En 2013, le nombre des UPI au Maroc est de 1,68 million d'unités contre 1,55 million d'unités en 2007 et près de 1,23 million d'unités en 1999 (HCP, 2014). L'analyse de ces chiffres montre qu'il y a eu un repli dans le rythme de croissance des UPI entre 2007 et 2013 de 1,3 % en moyenne par an (l'équivalent de 19 000 unités créées par an), alors que la période de 1999-2006 a enregistré un rythme de création des UPI de 2,9 % en moyenne par an (l'équivalent de 40 000 unités créées par an).

Par secteur d'activité, le secteur du commerce représente le principal vecteur de l'économie informelle au Maroc avec près de 51 % des UPI créées en 2013 (HCP, 2021). Le reste des UPI

¹ L'enquête de 2013/2014 a été effectuée en deux phases : une première phase d'identification des unités économiques informelles à enquêter et une phase d'enquête. Le nombre d'unités économiques informelles enquêtées en 2013/2014 est de 10 085 unités informelles.

se répartit entre le secteur des services avec 25 %, l'industrie avec près de 16 % et le BTP avec près de 9 %.

Selon les résultats de la dernière enquête sur le secteur informel au Maroc effectuée par le HCP en 2013/2014, la sphère informelle de l'économie contribue à 11,5 % du PIB sous forme de prélèvements d'impôts et taxes. La valeur ajoutée créée par le secteur informel est de l'ordre de 103 346 millions de Dirhams, représentant environ 12,6 % de la valeur ajoutée nationale. La distribution sectorielle de la valeur ajoutée créée par le secteur informel est la suivante : 43,1 % pour le secteur du commerce, 22,8 % pour l'industrie, 19,9 % pour les services et 14,3 % pour le secteur de la construction (BTP).

En termes de chiffre d'affaires, le secteur informel de l'économie au Maroc a atteint au cours de l'année 2013-2014 un chiffre d'affaires de 409 445 millions de Dirhams contre 289 456 millions de Dirhams en 2007 (HCP, 2014). En effet, le chiffre d'affaires réalisé pour la période 1999-2000 est estimé à 166 346,2 millions de Dirhams. Par secteur d'activité, la répartition du chiffre d'affaires réalisé par l'économie informelle en 2014 est la suivante : le commerce a réalisé 69,8 % (contre 74,8 % en 2007), l'industrie a réalisé 13,1 % (contre 11,1 % en 2007), les services ont réalisé 9,0 % (contre 6,6% en 2007), et le BTP a réalisé 8,1 % (contre 7,5 % en 2007) (HCP, 2014).

Pour l'année 2013-2014, les unités de l'économie informelle sont à l'origine de la production de 185 009 millions de Dirhams de biens et services, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 7,2 % depuis l'année 2007, soit l'équivalent de près de 12,2 % de la production nationale de 2013 contre 10,9 % en 2007 (HCP, 2014). En termes d'investissement, les UPI ont investi près de 3,366 milliards de Dirhams au cours de la période de 2013-2014, enregistrant une progression annuelle moyenne de 3,2 % depuis 2007, ce qui représente environ 1,1 % de la formation brute du capital fixe national (HCP, 2014). En outre, les résultats de l'enquête de 2013-2014 ont montré une amélioration sensible des agrégats moyens des unités informelles en 2014 par rapport à l'année 2007. Par exemple, le chiffre d'affaires moyen est passé de 180 559 Dirhams à 244 300 Dirhams en 2014 et la production annuelle moyenne est passée de 69 592 Dirhams en 2007 à 110 387 Dirhams en 2014.

Quant à la contribution de l'économie informelle à la création d'emplois, la dernière enquête sur le secteur informel au Maroc (HCP, 2014) a montré que la sphère informelle offre près de 2,3 millions d'emplois, représentant ainsi 36,2 % de l'emploi non-agricole à l'échelle nationale. Par secteur d'activité, les emplois informels se répartissent comme suit : 47% dans le commerce, 24,1 % dans les services, 20,1 % dans l'industrie et 8,8 % dans la construction.

L'emploi dans l'économie informelle est passé de 2,216 millions en 2007 à 2,373 millions en 2014, soit l'équivalent d'une création nette de 157 000 postes au cours de la période 2007-2014 (HCP, 2014). Cette création contribue à 36,2 % de l'emploi non-agricole au Maroc, représentant un repli de 1,1 point par rapport à l'année 2017 où l'économie informelle a créé 37,3 % de l'emploi (hors secteur agricole). En revanche, au cours de la période de 1999/2000, l'économie informelle a contribué, sur un effectif de 1 901 947 actifs occupés, à la création de 39,0 % de l'emploi non-agricole.

Par ailleurs, en approchant l'emploi informel par l'absence d'un système de couverture médicale ou de protection sociale, il ressort des chiffres officiels de 2015 que les emplois informels au Maroc représentent environ 80 % de la population active totale (HCP et BM, 2017).

3. Les caractéristiques du marché du travail informel au Maroc

Cette section se propose de présenter, dans un premier point, les principales caractéristiques de l'emploi informel au Maroc, et dans un deuxième point, les principales caractéristiques des UPI.

3.1. Les principales caractéristiques de l'emploi informel au Maroc

L'une des caractéristiques majeures du secteur informel au Maroc réside dans son caractère hétérogène. Il est hétérogène à plusieurs niveaux : au niveau de la typologie des activités exercées (activités domestiques, activités de commerce ambulant, activités de contrebande, activités de sexe, etc.), au niveau de la mobilité ou non des unités informelles, au niveau de ses acteurs, au niveau des formes de propriété qui varient entre la propriété individuelle, les associés et les auto-employeurs. Il englobe une myriade d'activités de faible valeur ajoutée qui sont fortement concentrées dans les milieux urbains².

En outre, ce marché présente deux autres caractéristiques importantes. La première fait référence au faible taux de salariat qui caractérise l'emploi informel au Maroc. Selon la dernière enquête sur le secteur informel au Maroc (HCP, 2014), les salariés ne représentent que 17,2 % de l'ensemble des emplois offerts par le secteur informel ; ce qui représente une légère hausse par rapport à 2007 où le salariat était de 15,8 %. La deuxième caractéristique réside dans le fait que l'emploi informel au Maroc est peu féminisé. Selon la même enquête (HCP, 2014), la part de l'emploi féminin dans le secteur informel de l'économie ne dépasse pas les 10,5 % de l'ensemble des emplois offerts dans le secteur, contre 10,8 % en 2007.

Une autre caractéristique qui n'est pas moins importante réside dans le fait que, selon les résultats d'une étude sur la qualité de l'emploi au Maroc (HCP, 2016), une part importante des 958 000 actifs sur 10 642 000 actifs occupés exerce des emplois irréguliers, occasionnels et saisonniers, dont la rémunération ne correspond qu'aux périodes effectives du travail (Mejjati Alami, 2014). En outre, l'économie informelle au Maroc se caractérise par des emplois de faible rémunération qui sont généralement exercés par des personnes peu qualifiées, voire sans qualification. Toutes ces caractéristiques rendent les emplois exercés très précaires, exposant ainsi le statut de ceux qui les exercent à des vulnérabilités économiques, institutionnelles et sociales.

Il est généralement admis que les taux élevés de l'informalité économique au Maroc et la nature précaire des emplois exercés sont les symptômes d'une précarité généralisée du secteur de travail informel. Cette précarité peut prendre trois formes : une précarité économique, une précarité sociale et une précarité institutionnelle.

De manière générale, la précarité économique de l'emploi informel au Maroc fait référence au caractère dérisoire des revenus et des rémunérations, à la faible productivité des activités exercées et à leur faible valeur ajoutée, et à des salaires faibles comparativement au secteur formel de l'économie. À cela s'ajoute le fait que les emplois dans le secteur informel ne comportent aucune perspective réelle d'évolution ou de croissance, car pour bon nombre de travailleurs informels, les activités économiques informelles ne sont qu'une simple stratégie de survie.

Selon une étude menée par HCP et la banque mondiale (HCP et BM, 2017), les salaires dans les secteurs informels sont trois fois inférieurs à ceux dans le secteur formel. Par exemple, en 2015, le rapport entre les salaires dans le secteur formel et les salaires dans le secteur informel au Maroc, parmi les personnes les mieux formées, c'est-à-dire les diplômés de niveau supérieur, est égal à 2,9 %. Par sexe, le rapport entre les salaires de l'emploi formel et les salaires de l'emploi informel pour les femmes est supérieur à celui des hommes. Par milieu de résidence, le rapport entre les salaires de l'emploi formel et les salaires de l'emploi informel dans le milieu urbain est supérieur à celui dans le milieu rural.

Outre la faible rémunération, une part importante des emplois informels au Maroc prend la forme de travail sans aucune rémunération monétaire. Selon une étude sur la qualité de l'emploi au Maroc (HCP, 2016), environ 2 178 000 actifs sur un total de 10 642 000 actifs occupés

² Selon l'enquête de 1999/2000 sur le secteur informel au Maroc (HCP, 2000), les emplois informels dans les milieux urbains représentent 72,7% contre seulement 27,3% dans les milieux ruraux.

exercent un emploi non rémunéré. Cette proportion était d'environ 22 % en 2015 contre 22,5 % en 2014 et 22,1 % en 2013. Cette main-d'œuvre non rémunérée était généralement des aides familiales et des apprentis. Selon l'enquête de 1999 (HCP, 2000) sur le secteur informel au Maroc, les aides familiales et les apprentis représentaient respectivement près de 10,4 %, 2,9 % de l'emploi informel total.

Quant à la précarité institutionnelle, elle fait référence à l'absence de règles écrites permettant aux travailleurs informels de jouir pleinement de leurs droits sur le marché du travail informel. De manière générale, la plupart des marchés de travail informel au Maroc ne sont couverts par aucune disposition statutaire légale, ce qui empêche les travailleurs informels d'accéder aux avantages sociaux et aux systèmes de protection et de prévoyance sociale. À ce titre, il est important de souligner que le code du travail marocain de 2004 est encore loin de répondre aux attentes de cette masse importante de travailleurs informels.

En 2013, deux tiers des salariés informels (62,4 %) travaillent sans contrat de travail, 26,6 % travaillent avec un contrat écrit à durée indéterminée, 7,3 % travaillent avec un contrat à durée déterminée et 3 % des salariés exerçant leur emploi avec un contrat verbal (HCP, 2013). Selon les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel de 1999, seulement 2 % des salariés informels disposent d'un contrat écrit formalisant leur relation de travail avec l'employeur, 66,1 % sont embauchés par un accord verbal, et 31,8 % travaillent sans accord préalable, dépendant de l'appréciation de l'employeur. Cette situation rend le statut des travailleurs informels vulnérable sur le plan institutionnel, ce qui ne leur permet pas de jouir ni de leurs droits sociaux, ni de la protection sociale, ni de l'affiliation syndicale³.

En ce qui concerne la précarité sociale, elle fait référence à la fois à la précarité des conditions d'exercice de l'activité et à l'absence des avantages sociaux (protection sociale, couverture médicale, etc.), ce qui engendre, par conséquent, des répercussions sur les conditions de vie des populations opérant dans l'informel (conditions de santé, conditions de logement, conditions d'éducation, etc.). Selon l'enquête nationale sur le secteur informel (HCP, 2014), près de 98 % des travailleurs informels ne sont couverts par aucune disposition de sécurité ou de protection sociale, ce qui témoigne du caractère précaire des emplois informels au Maroc. Par exemple, près de 80,2 % des actifs occupés n'ont aucune couverture médicale (HCP, 2013) et que seulement 5,8 % des salariés informels sont déclarés à la CNSS (HCP, 2000). Cette précarité touche plus profondément les travailleurs opérant dans les strates inférieures de l'économie informelle en raison de la nature déjà précaire des activités qui y sont pratiquées et qui sont en grande majorité des activités de survie avec une faible capacité à épargner.

Par ailleurs, une bonne partie des activités économiques informelles s'effectuent dans des endroits exigus (endroits malsains et mal aérés) et dans des conditions de travail dangereuses et risquées. À cela s'ajoute le fait que, selon une étude sur la qualité de l'emploi au Maroc (HCP, 2016), près de 5 % des actifs occupés travaillent jour et nuit, et que près de 4 325 000 actifs occupés travaillent plus de 48 heures par semaine, ce qui est supérieur à la durée moyenne hebdomadaire de 44 heures retenue dans le code du travail marocain de 2004.

De telle situation précaire engendre un sentiment d'insatisfaction, largement partagé parmi les travailleurs informels. À ce titre, selon une étude sur le marché de travail au Maroc (HCP et BM, 2017), 23 % de l'ensemble des actifs occupés ont exprimé leur insatisfaction envers les emplois qu'ils exercent et désirent les changer pour divers motifs : 69,5 % pour la recherche d'une meilleure rémunération, 10,8 % pour des conditions de travail plus favorables, 9,1 % pour la recherche d'un emploi stable, et 5,2 % pour la recherche d'un emploi plus adéquat à la formation reçue. En effet et selon les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel au Maroc (HCP, 2014), 73,4 % des chefs des unités informelles ont exprimé leur faible souhait de

³ Selon les résultats de l'étude sur la qualité de l'emploi (HCP, 2016), 96,6% des actifs occupés (l'équivalent de 10 282 000 personnes) ne sont affiliés à aucune organisation syndicale ou professionnelle.

transmission de leur activité à un membre de la famille et sont contre l'idée de voir l'un des membres de la famille hériter du même métier.

L'une des caractéristiques majeures du marché de travail informel au Maroc réside dans le fait que l'informalité touche plus fortement les travailleurs peu qualifiés. Cela s'explique par le fait que les activités relevant de ce secteur ne demandent pas des niveaux élevés de qualification et d'instruction, de sorte qu'elles ne requièrent qu'un minimum d'aptitudes de lecture, d'écriture et de calcul. Selon une étude réalisée par le HCP et la Banque Mondiale sur le marché de travail au Maroc (HCP et BM, 2017), le nombre de travailleurs sans éducation est de 92 % de l'ensemble des travailleurs opérant dans l'informel.

Quant au niveau d'instruction des chefs des unités informelles, 24,7 % des chefs des UPI sont des chefs sans aucun niveau d'instruction (contre 35,6 % en 2007), 33,6 % ont atteint le niveau primaire, 28,4 % le niveau secondaire, et 3,3 % le niveau supérieur (HCP, 2014). Cela signifie simplement que, de manière générale, l'entrepreneuriat informel est majoritairement porté par des acteurs peu qualifiés et faiblement scolarisés.

3.2. Les principales caractéristiques des Unités de Production Informelles (UPI) au Maroc

Selon l'enquête sur le secteur informel au Maroc de 2014, le nombre d'UPI enregistrées en 2013 est de 1,68 million unités contre 1,55 million en 2007. Quant à l'enquête de 1999, elle montre que le nombre de ces unités est estimé à près de 1 233 240. En effet, l'âge moyen des UPI, selon la dernière enquête de 2013/2014, est de 13,3 ans ; en progression de 1,8 an par rapport à l'année 2007. Les unités dont l'âge est moins de 5 ans, entre 5 et 10 ans, et supérieur à 10 ans représentent respectivement 30 %, 20 %, 50 %.

Un autre trait distinctif majeur de l'économie informelle au Maroc se manifeste par la prédominance de l'auto-emploi. Les UPI de petite taille, mobilisant une seule personne, représentent 74,9 % de l'ensemble des unités informelles (HCP, 2014). Celles qui emploient deux actifs, trois actifs, quatre actifs et plus représentent respectivement 17,3 %, 4,9 %, 2,9 %. Ces chiffres laissent supposer que le phénomène de l'« auto-emploi » est étroitement lié à la création des unités dans l'économie informelle au Maroc.

Si l'on considère les conditions d'exercice de l'activité, il a été démontré que les UPI opèrent dans des conditions très précaires, où plus de la moitié des unités informelles (51,4 %) ne disposent pas de local professionnel pour l'exercice de leur activité, et que 4,9 % des unités exercent à domicile (HCP, 2014). Les unités sans local professionnel sont principalement celles du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), du transport, des commerçants de rues et des marchands ambulants. À ce propos, il est important de rappeler qu'une part importante de 55,4 % des personnes interrogées sur la raison de la non-disposition d'un local professionnel avance que la contrainte financière reste le principal obstacle (HCP, 2014).

En ce qui concerne la répartition par milieu de résidence, les résultats de l'enquête de 2013/2014 affichent une forte concentration des UPI dans les milieux urbains. Par exemple, en 2014, le nombre d'UPI dans les milieux urbains était de 71,4 %, enregistrant une hausse de 1,6 point par rapport à l'année de 2007. En outre, la répartition par région affiche une forte concentration des unités informelles dans la région de « Casablanca-Settat » (19,2 %), de « Rabat-Salé-Kenitra » (15,9 %) et de « Marrakech-Safi » (13,2 %). Par secteur d'activité, la répartition des unités informelles montre que le secteur du commerce regroupe la majorité des UPI, même s'il a perdu son attraction par rapport à 2007 au profit des autres secteurs. Entre 2007 et 2014, l'effectif des UPI dans le secteur du commerce a baissé de 54,9 % à 50,6 %, contre une augmentation dans les services et dans le BTP, dont l'effectif est passé respectivement de 22,4 % à 24,5 % et de 5,4 % à 8,8 %.

L'économie informelle au Maroc se caractérise ainsi par une forte prédominance de la dynamique individuelle et familiale. Selon l'enquête de 2013/2014, près de 83 % des UPI ont été créées suite à l'initiative individuelle d'une seule personne, c'est-à-dire qu'elles sont

dirigées par la personne qui les a créées la première fois. Dans 10,6 % des cas, l'initiative de création est collaborative, dans le sens où elles ont été créées suite à l'association du chef de l'unité avec d'autres personnes. Les 4,7 % des unités qui restent ont été créées à l'initiative d'un membre de la famille.

Cependant, plus de la moitié (51 %) des personnes interrogées sur les raisons de création des UPI avancent que l'unité a été créée par contrainte et/ou par obligation ; soit pour subvenir aux besoins de la famille, soit pour échapper au chômage, soit en raison du manque de travail salarié, ou tout simplement parce que c'est le seul travail qu'elles peuvent exercer (HCP, 2014). Avant la création de leur projet, ces personnes étaient en 2014 des actifs occupés (75 %), des étudiants (12 %), des chômeurs (8,3 %), et des femmes au foyer (3 %).

Quant aux incitations à la création des UPI, les personnes interrogées sur la raison du choix de l'activité avancent que la qualification professionnelle et la connaissance du métier sont les deux principales raisons derrière la création de leurs unités (HCP, 2000). Sur ce même point, une part importante, soit 28,2 % des chefs des unités informelles, a évoqué la tradition familiale comme la principale raison du développement de leurs activités. Cela témoigne à la fois de la forte présence des logiques familiales et du caractère hérité de certaines activités informelles, notamment les activités traditionnelles et artisanales.

En ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques des chefs des UPI, l'économie informelle au Maroc se caractérise par trois caractéristiques majeures. La première réside dans le fait que la majorité des UPI (91,1 %) sont détenues par des chefs de genre masculin (HCP, 2014). Les femmes dirigeantes sont quasi-absentes dans le secteur informel, notamment dans le secteur des BTP, du commerce, et des services, où elles représentent respectivement 0,7 %, 5,7 % et 9 %. La deuxième caractéristique fait référence au fait qu'il y a une régression dans le taux de participation des jeunes à l'activité informelle, dans la mesure où les jeunes de moins de 35 ans ne représentent que 28,8 % selon l'enquête nationale de 2013/2014, contre 46,7 % selon l'enquête nationale de 1999. La troisième caractéristique fait référence au fait que, selon l'enquête de 1999 la majorité des travailleurs informels sont de statut marié (57,3 %), ce qui signifie qu'ils sont engagés dans une responsabilité familiale.

Pour ce qui est des conditions de financement des activités informelles, les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel de 2013/2014 ont montré que 77,8 % des UPI mobilisent leur épargne personnelle comme principal moyen de financement pour la création de leurs activités. Quant au financement de la continuité de l'activité, c'est-à-dire le financement des besoins courants, il est principalement assuré par des prélèvements sur les fonds propres de l'unité (84,9 %) et dans certains cas, par le recours à l'emprunt (4,9 %) ou par les crédits auprès des fournisseurs (3,7 %).

De manière générale, la plupart des UPI au Maroc n'établissent aucune relation avec les institutions de l'État, ce qui attribue bien évidemment à leurs activités le statut d'unités informelles. Selon les résultats de l'enquête sur le secteur informel au Maroc (HCP, 2014), la grande majorité des chefs des unités informelles (85 %) n'ont aucune relation avec les administrations étatiques. Leurs unités sont en effet inconnues, négligées, voire dans certains cas, mal traitées par les différentes institutions relevant de l'État.

Le secteur informel au Maroc affiche un faible taux d'enregistrement des UPI. Le type d'enregistrement le plus fréquent et le plus répandu dans le secteur informel est l'enregistrement à la patente. Selon les résultats de la dernière enquête sur le secteur informel au Maroc (HCP, 2014), les unités informelles inscrites à la patente (taxe professionnelle) sont de l'ordre de 18,1 % en 2014, 18,6 % en 2007 et de 23,6 % en 2000. À ce propos, il est important de souligner que les unités informelles disposant d'un local professionnel sont celles qui affichent les taux les plus élevés d'enregistrement à la patente. Le taux d'enregistrement à la patente est de 39.2 % pour les unités avec local, contre 1.9 % pour les unités sans local.

Quant à l'enregistrement au registre de commerce, il demeure relativement faible en comparaison avec le taux d'enregistrement à la patente. Le taux d'inscription des UPI au registre de commerce était de 11,7 % en 2014 (HCP, 2014). Ce faible taux d'enregistrement au registre de commerce s'explique à la fois par le fait qu'il ne conditionne pas l'exercice de l'activité et qu'il nécessite l'enregistrement préalable à la patente.

Par ailleurs, l'inscription des UPI aux systèmes de protection et de prévoyance sociale reste très faible. Par exemple, les unités informelles inscrites au système de sécurité sociale (CNSS), selon la dernière enquête de 2013/2014, ne représentent que 1,6 % de l'ensemble des unités informelles opérant dans le secteur informel au Maroc. Parmi les unités assujetties à la CNSS, c'est-à-dire celles employant des salariés et représentant 16,9 % de l'ensemble des unités, seulement 6,9 % sont affiliées en 2014 contre 5,9 % en 2000. Ce constat est d'autant valable en ce qui concerne l'inscription aux régimes de retraite, car selon ladite enquête, seulement un pourcentage très minime de 1,1 % des chefs des UPI sont affiliés au régime de retraite.

4. Conclusion

L'économie marocaine présente une structure productive fortement marquée par l'informalité. Une large majorité de la population active y exerce son activité en dehors du cadre formel, contribuant, dans des proportions notables, à la création de richesse nationale.

Le champ de l'économie informelle au Maroc englobe et se caractérise par une multitude d'activités économiques de faible valeur ajoutée qui sont principalement concentrées dans le milieu urbain : les activités patentées, les activités non patentées, les activités ambulantes, les activités marginales, les activités clandestines et domestiques, les activités criminelles, etc.

Ceci rend la conception de l'économie informelle floue tant sur le plan définitionnel que sur le plan fonctionnel, et a suscité par conséquent un débat académique sur la définition exacte qu'il faut attribuer au terme « économie informelle ». Relativement à ce point et sur la base d'une revue sélective des travaux analysant cette question, les éléments de distinction ou de repérage entre une activité formelle et une activité informelle au Maroc sont la taille de l'unité économique, le statut juridique de l'unité, la tenue ou non d'une comptabilité complète et le type d'enregistrement de l'unité et/ou de ses employés. La taille de l'unité informelle ainsi que le respect des lois et réglementations ne suffisent pas à différencier une unité de production formelle d'une informelle ; seule l'absence d'une comptabilité complète, conforme aux normes comptables et fiscales en vigueur au Maroc, permet d'établir cette distinction. Ce critère qui attribue à l'activité exercée son statut de légalité vis-à-vis du système juridique et l'administration publique fait référence à trois types d'enregistrements, à savoir l'enregistrement à la patente, l'enregistrement au registre de commerce et l'enregistrement au système de sécurité sociale.

Par ailleurs, trois autres caractéristiques à avancer quant à la nature des emplois informels exercés au Maroc. Le secteur informel se caractérise d'abord par un faible taux de salariat. Il se distingue également par une faible représentation féminine. Enfin, une part importante des activités exercées dans ce secteur sont régulières, occasionnelles ou saisonnières, avec une rémunération limitée aux seules périodes d'activité effective. Ces éléments conjugués à d'autres caractéristiques liées à la nature précaire des emplois exercés représentent un symptôme d'une précarité institutionnelle, économique et sociale des emplois informels au Maroc.

S'agissant des caractéristiques des Unités de Production Informelles (UPI) au Maroc, il est possible de dégager, de manière non exhaustive, trois principales spécificités. Les Unités de Production Informelles (UPI) au Maroc se caractérisent par leur petite taille, l'absence fréquente de local fixe pour l'exercice de l'activité, et une forte prépondérance de l'initiative individuelle ou familiale. Elles entretiennent également peu de relations avec les administrations publiques,

traduisant ainsi leur marginalisation institutionnelle et, dans certains cas, une forme de négligence, voire de mauvais traitements de la part des agents publics.

En définitive, l'analyse que nous avons menée des caractéristiques des Unités de Production Informelles (UPI) au Maroc nous a permis de mieux saisir la réalité complexe de ce secteur, tout en mettant en évidence la difficulté persistante d'aboutir à une définition précise et à un consensus parmi les auteurs sur ce qu'englobe réellement le secteur informel dans le contexte marocain. Elle met en évidence des dynamiques d'organisation spécifiques et révèle les défis majeurs auxquels ces unités font face en matière de reconnaissance institutionnelle, de stabilité économique et d'accès aux dispositifs d'accompagnement.

Références

- (1). Alaoui, M. F. Z. (2004). Market distortions and the informal economy: The case of Morocco. Economics Working Paper Series. The Department of Economics, Lancaster University.
- (2). Bank-Al-Maghrib (2018). Annual report 2017. Bank-Al- Maghrib, Rabat.
- (3). Chen, M., Sebstad, J., & O'connell, L. (1999). Counting the invisible workforce: the case of homebased workers. *World development*, 27(3), 603-610.
- (4). El Berrhouti, A. (2012). Secteur informel et dynamiques sociales au Maroc : regards sociologiques. *Revue Economie & Kapital*, (2).
- (5). Feige, E. L. (1990). Defining and estimating underground and informal economies: The new institutional economics approach. *World development*, 18(7), 989-1002.
- (6). HCP & BM (Haut-Commissariat au Plan et Banque mondiale), 2017, Le Marché du travail au Maroc : Défis et opportunités. [En ligne]. URL : <https://bit.ly/3jSS3fY>
- (7). HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2000, Synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole (1999/2000), Direction de la statistique, HCP, 2000. [En ligne]. [Page consultée le 24 Novembre 2021]. Disponibilité et accès <https://bit.ly/3FITNAJ>
- (8). HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2000, Synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole (1999/2000), Direction de la statistique, HCP, 2000. [En ligne]. [Page consultée le 24 Novembre 2021]. Disponibilité et accès <https://bit.ly/3FITNAJ>
- (9). HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2013, Activité, emploi et chômage, résultats détaillés, enquête nationale sur l'emploi, HCP, 2013. [En ligne]. [Page consultée le 19 juin 2021]. Disponibilité et accès <https://bit.ly/3BnX2Lu>
- (10). HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2014, Rapport de synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole (2013/2014), Direction de la statistique, HCP, 2014. [En ligne]. [Page consultée le 24 Novembre 2021]. Disponibilité et accès <https://bit.ly/3FITNAJ>
- (11). HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2016, Principaux enseignements sur la qualité de l'emploi, Rabat. [En ligne]. [Page consultée le 19 juin 2021]. Disponibilité et accès <https://bit.ly/3jT1RGF>
- (12). HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2016, Principaux enseignements sur la qualité de l'emploi, Rabat. [En ligne]. URL : <https://bit.ly/3jT1RGF>
- (13). HCP (Haut-Commissariat au Plan), 2021, Le secteur informel au Maroc : principales caractéristiques et tendances d'évolution, Les Brefs du Plan, N° 16. 2 mars 2021.
- (14). HCP et BM (Haut-Commissariat au Plan et Banque Mondiale), 2017, Le marché du travail au Maroc : Défis et opportunités. [En ligne]. [Page consultée le 19 juin 2021]. Disponibilité et accès <https://bit.ly/3jSS3fY>

- (15). Hugon, P. (1980). Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital. Peut-on dépasser le débat ? *Revue Tiers Monde*, 21(82), 235-259.
- (16). Lahlimi alami, A. (2016). L'informel apporte peu à l'économie. HCP, économie et finance, Maroc.
- (17). Lahlou, K., Doghmi, H., Schneider, F. (2020). The Size and development of the Shadow Economy in Morocco, Documents de travail, Bank Al-Maghrib, decembre 2020.
- (18). Maldonado, C., Gaufrayau, B., & Cuvelier, B. (1995). Entre l'illusion de la normalisation et le laisser-faire vers la légalisation du secteur informel ? *Revue internationale du Travail*, 134(6), 777-801.
- (19). Medina, L., & Schneider, F. (2018). Shadow economies around the world: what did we learn over the last 20 years? IMF Working Paper, Washington DC.
- (20). Mejjati Alami, R. (1994). Le secteur informel urbain dans les pays sous-développés : rationalités et organisations à partir d'une approche socio-économique de la petite confection à Fes. Thèse de doctorat en sociologie, département de sociologie, UQAM.
- (21). Mejjati Alami, R. (2006b). Microentreprises informelles et cadre institutionnel au Maroc, *Economie et solidarités*, volume 37, numéro 1, 2006.
- (22). Mejjati Alami, R. (2006c). Femmes et marché du travail au Maroc. *L'année du Maghreb*, (I), 287-301.
- (23). Mejjati Alami, R. (2014). Le secteur informel au Maroc. Presses Economiques du Maroc.
- (24). Othmane, B., & Mama, H. (2016). An estimation of the informal economy in Morocco. *International Journal of Economics and Finance*, 8(9), 140-147.
- (25). Peraldi, M. (2007). Économies criminelles et mondes d'affaire à Tanger. *Cultures & Conflits*, (68), 111-125.
- (26). Salahdine, M. (1984). Les petites activités urbaines : Mode de survie, *Revue Lamalif*. N° 153 Février/Mars 1984, 28-31.
- (27). Salahdine, M. (1985). Vous avez dit « secteur informel » ?, *Revue Lamalif*. N° 63 Février 1985, 20-25.
- (28). Schneider, F. (2005). Shadow economies around the world: what do we really know?. *European Journal of Political Economy*, 21(3), 598-642.
- (29). Sindzingre, A. (2006). The relevance of the concepts of formality and informality: a theoretical appraisal. Linking the formal and informal economy: Concepts and policies, 58-74.